

RÈGLEMENTS SENTIER DE PATIN

SÉCURITÉ

- Le port du casque protecteur est fortement recommandé pour les enfants de 10 ans et moins ainsi que tous les patineurs débutants ou de faible calibre de tout âge.
- Les débutants utilisant des appuis pour patiner sur le sentier de patin doivent être accompagnés d'un adulte.



URGENCE

En cas d'urgence, de blessures ou autres, composez immédiatement le 911.

En cas de dommage au sentier glacé ou pour toutes autres questions, contactez le 418 878-5473, poste 5800.

IL EST STRICTEMENT DÉFENDU

- De se trouver sur la glace sans être chaussé de patins.
- De patiner avec quelqu'un sur le dos ou dans les bras.
- De se tirailler ou se bousculer.
- De freiner brusquement.
- De patiner dans le sens contraire ou à reculons.
- De faire la chaîne, jouer à la tague ou lancer des balles de neige.
- De s'attrouper ou flâner en bordure du sentier de patin.
- De boire, manger ou fumer sur le sentier de patin ou dans le centre sociorécréatif.
- D'être sur le sentier de patin avec un traîneau.
- De faire des courses ou patiner à des vitesses excessives.
- De jeter des objets sur le sentier de patin.
- De pratiquer des figures de patinage artistique ou de pratiquer le hockey.
- D'apporter des rondelles et des bâtons de hockey.
- D'utiliser casque d'écoute, cellulaire ou appareil électronique portatif en patinant.

FAUTEUILS ROULANTS ET POUSSETTES

- Les fauteuils roulants et les poussettes sont permis sous la responsabilité d'une personne de 16 ans et plus chaussée de patins.
- Le port d'un casque protecteur est fortement recommandé pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant et les enfants de 12 mois et plus dans une poussette.
- Les enfants dans une poussette entre 0 et 12 mois doivent être bien attachés.
- Les roues ne doivent plus présenter de traces de terre ou de calcium avant d'être mises en contact avec la glace afin d'assurer la sécurité des autres patineurs.

